




Envoyé en préfecture le 18/04/2018
Reçu en préfecture le 18/04/2018
Affiché le 
ID : 063-256303520-20180418-2018_08-BF

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand

Séance de l'assemblée délibérante du 21 mars 2018

Délibération n°8/2018

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mercredi 14 mars deux mille dix-huit, s'est réuni à 18 heures trente, le mercredi 21 mars deux mille dix-huit, en session ordinaire à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

BRUHAT Pascal	BERNARD Françoise
PETEL Gilles	HEALY Bénédicte
DEMERE Jean-François	BUCHE Jean-Pierre
SALLES Daniel	

Suppléants présents :

FEDERSPIEL Hélène	HENRION Colette
ARDOUREL Sylvie	BLANCHAMP Gérard
DUPECHER Pierre	DUMAS Olivier

Titulaires excusés :

BRANLARD Gérard

Suppléants excusés :

LANGUILLE Fabienne

Représentation :

En l'absence de M. BRANLARD son suppléant M. Olivier DUMAS a un droit de vote

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	7	1			8	8		

Objet : Adoption du Compte de Gestion 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale ;

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que la Trésorière ait repris dans ses écritures le montant du bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnés et qu'elle ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer,

- 1° - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3° - statuant sur la comptabilité des valeurs actives.

déclare que le Compte de Gestion du SEAT dressé pour l'exercice 2017 par Mme Munoz, Trésorière, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Conseil décide (le Président n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales) à l'unanimité.

- **de valider** les comptes de gestion 2017

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE

